

Observation n°307 du 16/04/2023

Bonjour,

Veillez noter qu'il semble clair que l'enquête publique en objet n'est pas régulière. En effet :

1/ Sa durée est anormalement courte.

2/ Certains documents n'ont pas été mis en ligne : arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, étude d'impact initiale complétée des études ultérieures, études complémentaires menées par Calidris en 2022.

Il apparaît donc d'une part que le public n'a pas accès à un dossier complet lui permettant de disposer d'une information exhaustive nécessaire pour se fonder une correcte opinion, et d'autre part que les conditions matérielles (durée très courte) ne plus permettent pas de participer utilement au processus décisionnel.

Bien cordialement,

Nicolas Richer
86120 Beuxes